

DÉTAILS ET RÈGLEMENTS DE LA LOTO MACKINAW 2021

Admissibilité

1. La vente des billets se fera à compter du 1^{er} avril 2021.
2. Pour participer au concours, il faut être âgé de 18 ans et plus et résider au Québec.

Mode de participation

3. Chaque participant à la LOTO MACKINAW 2021 de l'Ensemble Folklorique Mackinaw Inc. doit compléter un coupon de participation et choisir une option de paiement selon le choix proposé.
4. Chaque coupon de participation doit contenir le nom d'un participant. Si plus d'un participant, le prix sera divisé selon le nombre de participants inscrits sur le coupon.
5. À compter du 1^{er} avril 2021 à 9 heures, les coupons de participation seront disponibles au bureau de l'Ensemble Folklorique Mackinaw Inc. situé à la Maison des arts Desjardins de Drummondville, 175 rue Ringuet, Drummondville (Québec).
6. Il n'y a pas de limite au nombre de billets qu'une personne peut acheter.
7. Les billets peuvent être payés selon les modalités suivantes : chèque, virement bancaire ou argent comptant.
8. Un chèque sans provision entraîne automatiquement le paiement obligatoire de la partie non payée, et ce, dans les 10 jours de la date à laquelle Mackinaw recevra le chèque de l'institution bancaire. Une fois ce délai écoulé, le détenteur du billet devient non-éligible à tous les tirages.
9. Les tirages auront lieu au bureau de l'Ensemble folklorique Mackinaw. Les prix sont attribués selon l'ordre mentionné sur le billet soit le premier billet tiré remporte le premier prix et ainsi de suite.
10. Les prix doivent être réclamés au bureau de l'Ensemble Folklorique Mackinaw Inc. situé à la Maison des arts Desjardins Drummondville, 175 rue Ringuet, Drummondville (Québec) J2C 2P7. Entrée porte 6.
11. Les gagnants de LOTO MACKINAW consentent à ce que leur nom, leur photographie, image, voix, déclaration relative au prix et lieu de travail soient utilisés à des fins publicitaires, d'information ou de communication, sans autre contrepartie financière.
12. Chaque billet, au nombre de 350, donne le droit de gagner plus d'une fois, les billets gagnants seront remis dans la boîte pour les autres tirages. Par contre, un seul et même billet ne peut gagner qu'une seule fois dans un même mois.
13. Selon les politiques de l'Agence du revenu du Canada, aucune partie du coût du billet de loterie ne constitue un don. Par conséquent, l'Ensemble Folklorique Mackinaw ne peut émettre de reçu pour déduction fiscale pour la vente d'un billet de tirage de LOTO MACKINAW 2021.

14. Tout conflit sera soumis au conseil d'administration qui demandera, si nécessaire, un avis à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux afin de prendre une décision.

15. Les profits de LOTO MACKINAW 2021 serviront aux projets artistiques de Mackinaw.

16. Pour obtenir des billets ou des renseignements, vous pouvez communiquer au 819-477-3066 ou par courriel à info@mackinaw.qc.ca

17. Le participant à LOTO MACKINAW 2021 reconnaît avoir pris connaissance des règlements, en comprend les modalités et confirme son admissibilité.

18. En cette période de Covid et en raison des consignes de la Santé publique et de l'accès limité au bureau de Mackinaw, des ententes seront prises afin de fixer les lieux et heures de rencontre pour suivis de vente et de remises de prix aux gagnants.

Les administrateurs et le personnel sont admissibles au tirage.